Compte-rendu de l'entrevue du 1^{er} avril-2008 avec la ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur

Par Jean-Luc Mazet

Valérie Pécresse a reçu les organisations syndicales des EPST mardi 1er avril, de 10 h à 12 h 30, pour échanger « sur les mesures destinées à promouvoir le développement des organismes de recherche dans le contexte nouveau des lois de 2006 et 2007. »

Alors que la création de la mission d'Aubert date du mois d'octobre 2007, que la lettre de mission du directeur de l'Inserm date du mois de novembre 2007 et que le Conseil d'administration a déjà voté le découpage de l'Inserm, c'est la première fois que les représentants des personnels des organismes de recherche nationaux peuvent exprimer leur point de vue au ministère. La première entrevue avec François d'Aubert n'aura lieu que lundi prochain. Mais, comme le dit la ministre, les organismes doivent prendre leur place dans le nouveau paysage et on ne pouvait pas échanger avec les organisations syndicales représentatives avant la dernière phase de signature du contrat d'objectif.

- Q Faisant suite à la réforme du CNRS qui a permis de décloisonner les départements scientifiques et de perméabiliser leurs frontières, le découpage en instituts imposé au CNRS et à l'Inserm apparaît comme une régression vis-à-vis de la pluridisciplinarité.
- R (Seuls le CNRS et l'Inserm ont reçu des lettres de mission car ils sont les seuls concernés, cette année, par la signature du contrat d'objectifs.) C'est le politique qui définit les objectifs, le rôle de la communauté scientifique est de dire quels sont ses besoins. Les instituts sont la meilleure façon de mettre en relation les objectifs et les moyens, car l'autorité publique doit savoir où vont ses moyens. Pour éviter les conflits entre organismes, il faudra bien négocier les frontières. Mais « il n'est pas question de cloisonnement. On le contrôlera ».
- Q Les laboratoires sont créés par des tutelles scientifiques après une évaluation du programme qu'ils proposent sur quatre ans. Donnerez-vous aux tutelles les moyens de base nécessaires pour réaliser ce programme ?
- R Le budget du CNRS est en augmentation. Si les crédits de base des laboratoires diminuent c'est uniquement un choix de la direction de l'organisme. L'investissement sera « massif » à condition que les organismes présentent un contrat d'objectif clair. Cela passe par la construction de structures intermédiaires capables de mettre en œuvre des stratégies scientifiques.
- Q Le nombre de CDD explose dans tous les organismes et les universités (en moyenne 20% en « équivalent temps plein » (ETP), 35% en nombre de personnes). Les besoins en encadrement sont énormes (700 000 créations d'ETP de chercheurs estimées par la commission européenne pour remplir l'objectif de Lisbonne). Le modèle des « chaires juniors » du CNRS diminue le nombre de recrutement de chercheurs titulaires et ne répondent pas au besoin d'échanges entre corps. Mettrez-vous en place le plan pluriannuel d'emplois de titulaires nécessaire ?
- R Il n'y a aucune nécessité de créer des emplois car le nombre de départs en retraite est suffisant pour mettre la reforme en place. « Vous ne voulez tout de même pas sérieusement que nous créions des postes de fonctionnaires, alors que les organismes ne le demandent pas ! ». Le modèle international est de six ans de CDD après la thèse, ce que recommandaient aussi les Etats généraux de la recherche. (forte protestation de la délégation syndicale) De

plus, les statuts ne seront pas touchés. Les « chaires juniors » ne créent pas de précarité puisqu'elles sont garanties par un poste d'enseignant-chercheur.

- Q La restauration de l'attractivité des métiers implique la revalorisation des débuts de carrières, des possibilités de promotion tout au long de la vie, une augmentation du pouvoir d'achat. Quelles mesures proposez-vous ?
- R J'ai chargé le président de l'Académie des sciences (Hoffmann) d'une mission d'étude sur ce sujet qui est une urgence. J'ai demandé à Schwartz de décliner les propositions de son atelier « carrières dans l'université » pour la mission Hoffmann.
- Q Le dessaisissement des instances d'évaluation existantes de l'évaluation des laboratoires a désarticulé la cohérence d'une évaluation considérée comme un modèle de compétence, de transparence, d'indépendance. De plus il exclut, de fait, la présence d'ITA dans les comités d'évaluation. Or, la loi offre la possibilité à l'AERES de valider les procédures d'évaluation existantes en ce qui concerne les unités de recherche. Avez-vous l'intention de restituer leur plein rôle aux instances constituées de pairs élus.
- R La légitimité de l'évaluation ne peut être garantie que par la qualité scientifique des évaluateurs. Or le processus électoral ne peut pas la garantir car on vote pour ses copains ! (tollé général du coté des délégations syndicales). De plus l'AERES, comme l'ANR, fonctionnent selon les normes européennes et leur légitimité sera garantie par l'évaluation de leurs résultats selon des procédures européennes.
- Q Le CIR ne permet pas actuellement le développement de la recherche en entreprise ?
- R La recherche technologique repose sur la valorisation des résultats de la recherche qui est une mission des organismes de recherche. Une première évaluation de l'impact du CIR indique que 25% reviennent sous forme de commande dans les labos publics. (le SNTRS-CGT demande que cette question soit reportée à une réunion spéciale)

Conclusion

Derrière des déclarations de principes qui reprennent, apparemment, des demandes syndicales (respect des organismes, double tutelle sur les UMR, garantie des statuts existant...), les contraintes imposées par la reforme imposent aux organismes un carcan qui met clairement les actes en contradiction avec les paroles.

La justification de la réforme au nom de la visibilité des organismes est une véritable hypocrisie. Dans le classement mondial de visibilité des instituts de recherche, le CNRS occupe la 6^{ème} place et 13 organismes français figurent dans les 100 premières places. La raison véritable de la réforme est bien de mettre en place le pilotage politique de l'ensemble de la recherche.